

Commune de Saint-Nicolas-du-Pélem

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les communes quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif et du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note doit être mise en ligne sur le site de la commune lorsque ce dernier existe.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

I. Le cadre général du compte administratif

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents *budgets annexes*¹.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

¹ Les **budgets annexes**, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, etc.). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

II. Budget principal

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020
011	Charges à caractère général	381 068.64	562 550.00	363 092.24
012	Charges de personnel et frais assimilés	721 729.82	840 300.00	696 588.23
014	Atténuations de produits	663.00	3 500.00	0.00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00	21 000.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	307 719.79	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 222.67	75 347.51	75 347.51
65	Autres charges de gestion courante	164 135.02	174 654.70	138 480.55
66	Charges financières	69 062.09	77 000.00	63 492.97
67	Charges exceptionnelles	0.00	1 700.00	142.50
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00	0.00	0.00
		1 411 881.24	2 063 772.00	1 337 144.00

FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulé	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	250 000.00	250 000.00	250 000.00
013	Atténuations de charges	16 472.02	3 000.00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 548.86	10 000.00	6 362.65
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	38 499.64	37 000.00	35 465.39
73	Impôts et taxes	1 027 006.64	1 092 389.00	1 070 489.83
74	Dotations, subventions et participations	703 923.28	629 828.00	711 487.16
75	Autres produits de gestion courante	42 701.18	41 100.00	39 249.91
76	Produits financiers	5.28	5.00	3.96
77	Produits exceptionnels	15 761.84	450.00	222 207.56
78	Reprise sur provisions - produits exceptionnels	30 000.00	0.00	0.00
		2 129 918.74	2 063 772.00	2 335 266.46

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	intitulé	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00	14 000.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 548.86	10 000.00	6 362.65
16	Emprunts et dettes assimilées	114 643.72	601 500.00	96 571.06
20	Immobilisations incorporelles	0.00	15 000.00	6 533.39
204	Subventions d'équipement versées	1 872.52	150 000.00	934.25
21	Immobilisations corporelles	41 225.34	70 461.53	22 192.79
23	Immobilisations encours	985 034.12	1 078 836.47	326 381.25
4581	Opération sous mandat	0.00	43 100.00	0.00
		1 148 324.56	1 982 898.00	458 975.39

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	961 167.26	221 031.86	221 031.86
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	307 719.79	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 222.67	75 347.51	75 347.51
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	314 944.25	535 662.03	536 370.16
13	Subventions d'investissement	17 500.00	535 244.00	154 504.00
16	Emprunts et dettes assimilées	522.24	500 000.00	856.43
21	Immobilisations corporelles	0.00	10 520.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	40 007.81	40 007.81
4582	Opération sous mandat	0.00	43 100.00	0.00
		1 369 356.42	2 268 633.00	1 028 117.77

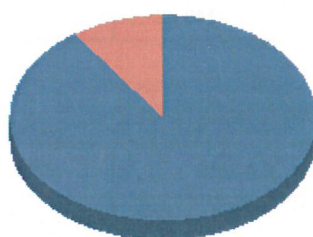
RESULTATS DE L'EXERCICE

RESULTAT CLÔTURE ANNEE 2020 Budget Principal Commune de St Nicolas du Pelem	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture
Investissement	221 031.86 €	348 110.52 €	569 142.38 €
Fonctionnement	250 000.00 €	748 122.46 €	998 122.46 €
TOTAL	471 031.86 €	1 096 232.98 €	1 567 264.84 €

EMPRUNTS

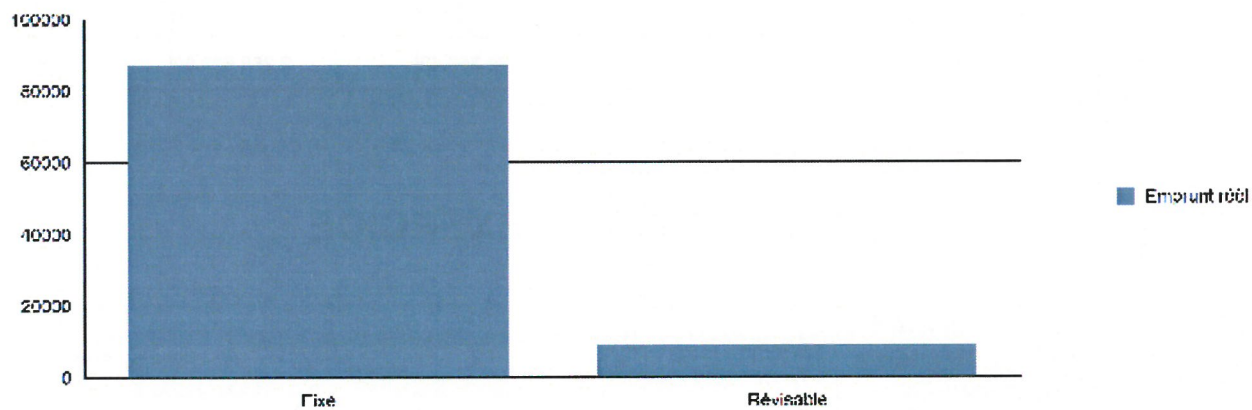
Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 31/12
2020	159 732.23 €	63 492.97 €	96 239.26 €	1 198 832.15 €

Répartition du capital remboursé par nature de taux



■ Fixe	90.4%
■ Révisable	9.6%
Tota :	100.0%

Capital remboursé sur l'exercice



III. Budget assainissement

EXPLOITATION

EXPLOITATION DEPENSES

Chapitre	intitulé	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020
011	Charges à caractère général	77 973.64	103 236.41	102 162.02
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00	3 000.00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 908.34	53 063.59	53 063.59
67	Charges exceptionnelles	0.00	700.00	0.00
		130 881.98	160 000.00	155 225.61

EXPLOITATION RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	56 201.32	46 055.87	46 055.87
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 974.61	12 974.61	11 974.61
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	108 761.92	100 969.52	97 234.17
74	Dotations, subventions et participations	0.00	0.00	0.00
		176 937.85	160 000.00	155 264.65

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	intitulé	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 974.61	12 974.61	11 974.61
20	Immobilisations incorporelles	66 913.20	65 716.80	8 742.36
21	Immobilisations corporelles	0.00	20 500.00	0.00
23	Immobilisations encours	21 978.57	226 682.37	0.00
		100 866.38	325 873.78	20 716.97

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	248 927.48	217 548.19	217 548.19
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 908.34	53 063.59	53 063.59
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 578.75	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	55 262.00	
		318 414.57	325 873.78	270 611.78

RESULTATS DE L'EXERCICE

RESULTAT CLÔTURE ANNEE 2020 Budget assainissement Commune de St Nicolas du Pelem	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture
Investissement	217 548.19 €	32 346.62 €	249 894.81 €
Fonctionnement	46 055.87 €	-46 016.83 €	39.04 €
TOTAL	263 604.06 €	-13 670.21 €	249 933.85 €

IV : Budget Lotissement Coat Joseb.

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	40 007.81	40 007.81
		0.00	40 007.81	40 007.81

FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulé	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	27 313.57	27 313.57	27 313.57
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00	12 621.54	12 621.54
75	Autres produits de gestion	0.00	72.70	72.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.70
		27 313.57	40 007.81	40 007.81

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	40 007.81	40 007.81
		0.00	40 007.81	40 007.81

INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulé	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	40 007.81	40 007.81
		0.00	40 007.81	40 007.81

RESULTATS DE L'EXERCICE

RESULTAT CLÔTURE ANNEE 2020 Budget Lotissement Coat Joseb - Commune de St Nicolas du Pelem	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	27 313.57 €	-27 313.57 €	0.00 €
TOTAL	27 313.57 €	-27 313.57 €	0.00 €

Les opérations de lotissement et de vente de terrains étant désormais achevées, il est décidé la clôture budgétaire et comptable du budget annexe « lotissement Coat Joseb ». Toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2020.

V. Affectations des résultats 2020 aux budgets 2021

Les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du CGCT fixent les règles de l'affectation du résultat. En principe, si une collectivité territoriale vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés par la suite au budget primitif ; si elle vote le compte administratif après le budget primitif, elle doit adopter un budget supplémentaire pour intégrer les résultats.

➤ Éléments à prendre en compte

À la clôture de l'exercice, seul le vote du compte administratif par l'organe délibérant constitue l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale (art. L 1612-12 du CGCT) et permet de dégager les éléments à prendre en compte pour l'affectation du résultat, à savoir :

- ✓ le résultat cumulé de la section de fonctionnement, constitué par le cumul du résultat de l'exercice (cumul des titres émis - cumul des mandats émis) et celui du résultat reporté des exercices antérieurs (déficit ou excédent reporté au 002) ;
- ✓ le solde d'exécution de la section d'investissement, constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice et du besoin de financement ou de l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001) ;
- ✓ les restes à réaliser de la section d'investissement, qui correspondent en dépenses, à celles qui ont été engagées (marché conclu...) mais non mandatées au 31 décembre et, en recettes, à celles qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fera ressortir soit un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes), soit un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses). Le besoin de financement éventuel devra alors être prioritairement couvert, par l'organe délibérant, lors de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

➤ Règles d'affectation du résultat

Seul le résultat cumulé de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une décision d'affectation par l'organe délibérant. Deux possibilités se présentent (art. R 2221-48 et R 2221-90 du CGCT) :

- ✓ le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire ; ce dernier est alors affecté en priorité, pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif, au financement des dépenses d'investissement (compte 1064). Le surplus dégagé doit ensuite servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cessions d'éléments d'actif (compte 1068). Le reliquat pourra être librement affecté en recettes de fonctionnement (au 002) et/ou en recettes d'investissement pour financer de nouvelles dépenses (compte 1068), ou être reversé exceptionnellement à la collectivité de rattachement ;
- ✓ le résultat cumulé de la section de fonctionnement est déficitaire ; ce dernier est alors ajouté aux charges d'exploitation de l'exercice (au 002) et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépenses d'investissement (au 001).

BUDGET PRINCIPAL

Résultat de l'exercice 2020 : - excédent - déficit	998 122.46 €
<u>Affectation de l'excédent constaté au 31/12/2020 :</u>	
Affectation obligatoire :	
<ul style="list-style-type: none"> à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations) à l'exécution du virement à la section d'investissement 	
Solde disponible affecté comme suit :	
<ul style="list-style-type: none"> affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en investissement : affectation à l'excédent reporté à nouveau créditeur (compte 002) en fonctionnement : 	748 122.46 € 250 000.00 €



BUDGET ASSAINISSEMENT

Résultat de l'exercice 2020 : - excédent - déficit	39.04 €
<u>Affectation de l'excédent constaté au 31/12/2020 :</u> Affectation obligatoire : <ul style="list-style-type: none">• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)• aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)• à l'exécution du virement à la section d'investissement Solde disponible affecté comme suit : <ul style="list-style-type: none">• affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en investissement :• affectation à l'excédent reporté à nouveau créditeur (compte 002) en fonctionnement :	39.04 €

A Saint-Nicolas-du-Pélem, le 30 mars 2021

Le Maire,
Daniel LE CAËR

